

Paris, le 6 janvier 2025

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Face au premier cas de Mpox de clade I b identifié en France, les autorités sanitaires rappellent l'importance de la vaccination pour les publics cibles**

**Le ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, et Santé publique France, ont été informés d'un premier cas humain de Mpox de clade 1b sur le territoire national, en Bretagne. Les mesures de gestion recommandées ont été mises en place.**

Le cas déclaré concerne une personne n'ayant pas voyagé en Afrique centrale, zone dans laquelle les différents clades de virus mpox circulent activement depuis plusieurs mois, dont le clade I b. Cette personne a toutefois été en contact avec deux personnes de retour d'Afrique centrale, **les investigations sont en cours pour rechercher l'origine de la contamination et identifier l'ensemble des personnes-contacts à risque autour du cas diagnostiqué.**

Pour rappel, quatre pays de l'espace économique européen (EEE) ont recensé des cas de mpox de clade I b depuis l'été 2024 : la Suède, l'Allemagne, le Royaume-Uni et la Belgique. Le risque d'infection par le clade I du Monkeypox pour la population générale en France et en Europe est considéré comme faible par le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC). Mais des cas sporadiques, en lien avec les pays de circulation virale plus intense, peuvent survenir. La survenue de ce cas en France a pu être rapidement détectée grâce au système de surveillance en place.

Depuis l'épidémie de 2022, le clade II b du virus Monkeypox circule à bas bruit en France : en 2024, 215 cas de mpox, tous dus au clade II b, ont été déclarés à Santé publique France, avec en moyenne 3 cas déclarés par semaine en fin d'année. Jusqu'à présent, aucun cas de clade I n'avait été détecté en France.

La détection de ce cas de clade I b ne change pas la stratégie de réponse.

Pour faire face à ce virus, quel que soit le clade, la France dispose d'une stratégie de réponse, régulièrement réévaluée depuis 2022, reposant sur la surveillance (déclaration obligatoire des cas et analyses virologiques par le centre national de référence des orthopoxvirus), la prévention, le diagnostic, la prise en charge des cas et des contacts, ainsi que sur la vaccination gratuite des publics cibles et des contacts.

Les mesures de prévention à destination des publics cibles : vaccination et application des gestes barrières

**Pour se protéger et pour protéger les autres, les autorités sanitaires rappellent l'importance de la vaccination pour les publics cibles.** Conformément à l'avis de la Haute autorité de santé (HAS) du 29 août 2024, la vaccination est recommandée à titre préventif en préexposition pour les personnes à haut risque d'exposition, et à titre réactif pour les personnes contacts à risque autour d'un cas de mpox.

Conformément à l'avis du Haut conseil de la santé publique (HCSP) du 2 septembre 2024, les personnes ayant des liens étroits avec les pays d'Afrique centrale où circule activement le virus mpox, parmi lesquelles les personnes visitant régulièrement leur famille ou les travailleurs humanitaires peuvent également se faire vacciner contre le mpox avant leur voyage.

Pour rappel, les personnes à haut risque d'exposition sont :

- Les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH) rapportant des partenaires multiples et les personnes trans rapportant des partenaires multiples
- Les travailleurs et travailleuses du sexe / les personnes en situation de prostitution
- Les professionnels des lieux de consommation sexuelle
- Les partenaires ou personnes partageant le même lieu de vie que celles à haut risque d'exposition susmentionnées

**Les coordonnées des centres de vaccination contre le virus Mpox sont disponibles sur [www.sante.fr/mpox](http://www.sante.fr/mpox)**

Pour les voyageurs en provenance ou à destination d'Afrique centrale, il est recommandé d'appliquer les gestes barrières :

- Se laver fréquemment les mains
- Eviter les contacts avec des personnes infectées par le mpox ou présentant des éruptions cutanées pouvant évoquer le mpox, avec les objets potentiellement contaminés par ces personnes (les vêtements, le linge de maison ou la vaisselle), ainsi qu'avec les animaux et particulièrement les rongeurs.

Pour toute demande d'information sur les symptômes, les traitements, les mesures de prévention et de vaccination, appelez-le :

**Numéro vert « [Mpox info service](#) » au**

**0 801 90 80 69**

*Tous les jours de 8h à 23h (appel et chat gratuits et anonymes)*

**Pour en savoir plus :**

- [Mpox : le point sur le virus - Ministère du travail, de la santé et des solidarités \(sante.gouv.fr\)](#)
- [Virus Mpox : Questions-Réponses - Ministère du travail, de la santé et des solidarités \(sante.gouv.fr\)](#)
- [Mpox Info Service - 0 801 90 80 69 \(mpox-info-service.fr\)](#)
- [Mpox | Santé publique France \(santepubliquefrance.fr\)](#)
- [Avis du Haut conseil de santé publique \(HCSP\) du 02 septembre 2024](#)
- [Avis de la Haute autorité de santé \(HAS\) du 29 août 2024](#)
- [Vaccination-info-service](#)

**Contacts presse :**

**Centre de crises sanitaires**, ministère chargé de la Santé et de l'Accès aux Soins / [alertes-presse@sante.gouv.fr](mailto:alertes-presse@sante.gouv.fr) / 01 87 05 93 80

**Santé publique France** / [presse@santepubliquefrance.fr](mailto:presse@santepubliquefrance.fr)

Stéphanie Champion : 01 41 79 67 48 - Camille Le Hyaric : 01 41 79 68 64 – Céline Coulaud : 01 41 79 68 22